



## **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

**DÉPOSÉ À LA SÉANCE DU CONSEIL DU 15 NOVEMBRE 2016**

Membres du conseil,  
Citoyens et citoyennes,

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, je dépose aujourd'hui le rapport sur la situation financière de la Ville de Lac-Mégantic. Ce rapport traite des sujets suivants :

- les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;
- le rapport des auditeurs indépendants sur ces mêmes états financiers;
- le programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018;
- les indications préliminaires relatives aux résultats financiers 2016;
- la rémunération des élus;
- la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclu entre le 1<sup>er</sup> novembre 2015 et le 31 octobre 2016;
- les orientations générales du budget 2017 et du prochain programme triennal d'immobilisations.

### **1. ÉTATS FINANCIERS 2015**

Je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Ville de Lac-Mégantic pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 16 août 2016.

Les revenus de fonctionnement pour l'année 2015 sont de 28 672 871 \$, alors que les charges s'élèvent à 28 975 720 \$. Les revenus et les charges sont beaucoup plus élevés que le montant du budget 2015 (18 072 400 \$) suite au sinistre du 6 juillet 2013.

L'exercice financier consolidé 2015 se termine avec un déficit de 302 849 \$. Tel que le démontre les états financiers, l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2015 s'élève à 25 563 \$.

Au cours de l'année 2015, la Ville a investi 6,7 M\$ en immobilisations, soit 1,8 M\$ dans le cadre normal de ses opérations et 4,9 M\$ suite au sinistre du 6 juillet 2013.

<b>Projet (opérations normales)</b>	<b>(000\$)</b>
Prolongement – Rue Sévigny	178
Réfection – Rues Laval et Frontenac	254
Équipements – Travaux publics	218
Autres projets	1 184
<b>Projet (sinistre du 6 juillet 2013)</b>	
Prolongement rue Lévis et réfection partie de rue Salaberry	2 133
Réfection – Rue Frontenac et boulevards des Vétérans et Stearns	1 202
Gestion environnementale des sols	216
Étude voie ferrée	159
Travaux – Boulevard des Vétérans	304
Autres projets	928

Au 31 décembre 2015, l'endettement total net à long terme s'élève à 39,6 M\$ en baisse de 0,2 M\$.

La valeur nette de nos immobilisations s'élève à 121,4 M\$ en hausse de 3,0 M\$.

## **2. LE RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

L'audit des livres de la Ville de Lac-Mégantic a été effectué par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

L'auditeur indépendant est d'avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserves, que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Lac-Mégantic, des organismes qui sont sous son contrôle et du partenariat auquel elle participe au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leur dette nette et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## **3. LE PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2016 – 2017 – 2018**

Le 15 décembre 2015, le conseil municipal adoptait un programme triennal d'immobilisations prévoyant des immobilisations de l'ordre de 968 200 \$ pour l'année 2016, de 2 028 700 \$ pour l'année 2017 et 2 114 600\$ pour l'année 2018 pour un total de 5 111 500 \$.

#### **4. LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DU RÉSULTAT FINANCIER DE L'EXERCICE 2016 AU 30 SEPTEMBRE**

En ce qui concerne le budget d'opération 2016, nous prévoyons terminer l'année sans dépassement de coûts dans la mesure où aucun événement majeur ne vienne perturber nos activités d'ici la fin de l'année.

Le budget 2016, adopté le 21 décembre 2015, prévoyait des revenus et des dépenses de 18,3 M\$. L'analyse de l'évolution des revenus et des dépenses pour l'année 2016 nous permet, pour l'instant, d'anticiper un excédent de fonctionnement de 144 055 \$. Comme pour les années 2013 à 2015, les résultats de 2016 seront grandement influencés par des revenus et des dépenses non prévues suite au sinistre du 6 juillet 2013.

#### **5. LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je vous informe que la Ville a versé les sommes suivantes à vos représentants, et ce, conformément au règlement numéro 1093 de la Ville de Lac-Mégantic :

<b>Poste</b>	<b>Rémunération (\$)</b>	<b>Allocation (\$)</b>
Maire	42 630	15 976
Conseiller(ère)	14 210	7 105

La rémunération du maire suppléant est de 100,00 \$ par semaine.

Le maire ou le maire suppléant reçoit également la somme de 122,62 \$ par rencontre du conseil des maires de la MRC du Granit. De plus, le maire ou le délégué de la Ville reçoit 61,31 \$ par rencontre de divers comités de la MRC du Granit. Ces sommes sont versées par la MRC.

#### **6. LISTE DE CONTRATS DONT LE MONTANT EXCÈDE 25 000 \$**

En vertu de l'article 474.1 de la *Loi des cités et villes*, je dépose en annexe la liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus par la Ville de Lac-Mégantic entre le 1<sup>er</sup> novembre 2015 et le 31 octobre 2016. Cette liste est disponible au bureau de la greffière.

## **7. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2017 ET DU PROCHAIN PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

En cette période de l'année, nous en sommes à la préparation du budget 2017.

Le budget 2017 sera très exigeant pour le conseil municipal et toute l'équipe administrative de la Ville.

Nous devons tenir compte du défi que pose notre situation particulière engendrée par le sinistre du 6 juillet 2013 et des répercussions sur notre budget.

### **CONCLUSION**

En terminant, je tiens à souligner l'engagement des élus, des directeurs de services et de tous les employés dans la bonne gestion de la Ville. Je remercie les nombreux citoyens, les bénévoles et les organismes qui contribuent tout au long de l'année au succès et au développement de Lac-Mégantic. Le budget 2017 sera adopté à notre séance extraordinaire du 20 décembre prochain. Il sera disponible sur le site Internet de la Ville au [www.ville.lac-megantic.qc.ca](http://www.ville.lac-megantic.qc.ca). Le « spécial budget » sera publié dans la Nouvelle municipale en janvier 2017.

Jean-Guy Cloutier,  
Maire  
Le 15 novembre 2016